

31
oct 1937

8

La mystique institutionnelle

par Laurent DECHESNE
Professeur à l'Université de Liège

M. Laurent DECHESNE, professeur à l'Université de Liège, publiera prochainement dans la Collection scientifique belge, un volume sur l'économie dirigée sous le titre : L'EXPERIENCE HISTORIQUE DE L'ECONOMIE DIRIGEE OU L'HOMME A LA CONQUETE DE LA LIBERTE. Nous en donnons d'avance, à l'intention de nos lecteurs, deux passages consacrés à la mystique des institutions.

Pour réussir, toute institution nécessite de la part de ceux à qui elle s'applique, l'acceptation de certaines conceptions, de certaines règles de conduite, loyalement observées. Cette idéologie indispensable, admise sans discussion est la «mystique» de l'institution.

Cette mystique est d'autant mieux observée qu'elle se conforme davantage aux sentiments naturels de l'homme. C'est pourquoi l'individualisme, qui fait appel au sentiment très vif de l'intérêt personnel, s'empara facilement des esprits lorsque se désagrégèrent successivement l'économie domaniale, l'économie corporative et l'économie mercantiliste. Mais, chaque fois aussi, l'individualisme n'apparut que comme un expédient provisoire permettant la transition entre divers systèmes de direction économique ; car, ouvrant chaque fois la porte aux abus d'une concurrence sans merci, il nécessita pour le remplacer des institutions imposant de nouvelles règles à la concurrence.

Or, ces institutions font surtout appel à l'altruisme, sentiment également inhérent à l'homme, mais moins vif que celui de l'intérêt personnel. Tel est le propre des mystiques servant de fondement aux diverses formes de direction économique, qu'elles invoquent le bien commun, l'intérêt national ou corporatif, la solidarité syndicale ou coopératiste.

A l'expérience, ces mystiques indispensables se montrèrent souvent impuissantes et elles ne purent empêcher l'échec de bien des institutions, excellentes en principe. Le facteur moral apparaît donc comme un élément essentiel du succès.

Le régime corporatif nécessitait une mystique tout autre que celle du régime de la concurrence. Contrairement à celui-ci, l'ordre corporatif admettait comme principe fondamental, la priorité du bien général sur l'intérêt particulier. Il exigeait de la part des individus, la ferme volonté de s'y conformer par un énergique refoulement de ses aspirations personnelles. Ceci n'était possible que par une foi profonde dans la supériorité du régime et, avant tout, par un amour vivace et agissant du bien général.

Les historiens ne se sont pas fait faute de mettre en lumière cette haute conception de la moralité économique. Certains l'ont même admirée avec un enthousiasme et une candeur qui ont souvent donné l'impression que les hommes du moyen-âge avaient atteint une hauteur morale infiniment supérieure à celle des hommes du XIX^e siècle. La vérité est qu'ils « ont envisagé les corporations du moyen-âge avec un esprit beaucoup trop romantique et sentimental et qu'il y avait dans cette organisation, beaucoup plus d'égoïsme qu'on ne le reconnaît ordinairement. »

.....

Ce n'était pas sans raison qu'on insistait à tel point sur les préceptes de la charité, sur le respect du bien commun. Cette mystique était en effet indispensable au bon fonctionnement de l'organisation corporative et ceci aurait été impossible sans un énergique refoulement du sentiment très puissant de l'intérêt personnel. On devait à tout prix sacrifier celui-ci à l'intérêt général, sous peine de voir l'organisation s'écrouler ou dégénérer lamentablement... La réalité ne répondit guère à cette conception idéale.

Un autre caractère propre à l'idéologie corporative était, sur le terrain purement économique, l'hostilité aux innovations, l'esprit de routine. La préoccupation fondamentale d'une équitable répartition des revenus s'opposait à toute préoccupation productiviste. Loin d'encourager les progrès de la technique, on n'intervenait que pour les combattre :

d'abord, ils auraient pu rompre l'équilibre entre les concurrents en permettant aux plus ingénieux, de prendre un avantage sur les autres ; ensuite, en introduisant dans la production, des transformations répétées, on aurait compromis l'application d'une réglementation méticuleuse qui avait été édictée *sur une technique déterminée*.

Aussi les procédés de production conservèrent-ils pendant les siècles que dura l'organisation corporative, un caractère presque immuable, qui fit, non sans raison, l'étonnement de nos contemporains : les perfectionnements techniques furent systématiquement combattus comme « irréguliers et déloyaux. »

Jamais il n'entra dans l'esprit des autorités corporatives qu'il pût être recommandable de *réduire les prix de revient et de vente dans l'intérêt des consommateurs*, de mettre à leur disposition de grandes quantités de produits à bon marché, de transformer ainsi des articles de luxe, en articles de consommation courante, de promouvoir, en somme, le bien général *de toute la population*. C'étaient là des conceptions incompatibles avec la réglementation corporative.

LAURENT DECHESNE